



Conditions Générales de Vente

1-Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

2-Documents contractuels

L'école YOGA MONT BLANC fait parvenir au client, en double exemplaire, un contrat ou une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi, accompagné du programme de formation et du règlement intérieur. Le client s'engage vis-à-vis de l'école YOGA MONT BLANC à lui retourner dans les plus brefs délais un exemplaire du contrat ou de la convention de formation et du règlement intérieur signés et portant son cachet commercial (s'il s'agit d'un organisme ou d'une entreprise).

A la réception par l'école de ces documents signés et d'un chèque d'acompte d'un montant précisé dans le contrat ou la convention de formation, l'inscription est définitivement validée.

Une lettre d'information est envoyée au client 10 jours avant le début de la formation précisant la date, l'horaire et le lieu de la formation. Une attestation de participation sera remise au client à l'issue de la formation.

3-Prix, facturation et règlement

Les prix sont nets, l'école de YOGA MONT BLANC, étant non assujettie à la TVA pour ses actions de formation professionnelle continue (article 26144°-a du Code Général des Impôts).

Les frais d'hébergement, de restauration et de voyage ne sont pas compris dans les tarifs.

Après le délai de rétractation de 10 jours, le client qui se finance sa formation, s'engage à régler la formation ci-dessus selon les modalités de paiement suivant un calendrier défini entre YOGA MONT-BLANC et le client.

L'acceptation de YOGA MONT-BLANC étant conditionné par le paiement intégral du prix de la prestation au démarrage de la formation ou par la mise en place d'un échéancier de virement automatique. YOGA MONT-BLANC se réserve le droit de ne pas délivrer la prestation au client tant que les conditions ci-dessous ne sont pas clairement définies.

Yoga Mont-blanc – 311 route des îles – 74800 Arenthon

Tel : 06 01 82 15 60 – contact@yogamontblanc.com – www.yogamontblanc.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84740398574 auprès du préfet de la région de Rhône-Alpes

4-Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la formation pris en charge par l'opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il appartient au client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande.
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à Yoga Mont-Blanc une copie de l'accord de prise en charge.
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au client. Si Yoga Mont-Blanc n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Yoga Mont-Blanc est effectué sur demande écrite du client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

5-Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais et recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

6-Refus de commande

Dans le cas où un client s'inscrivait à une formation à Yoga Mont-Blanc, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, celle-ci pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Yoga Mont-Blanc se réserve le droit de refuser l'entrée en formation suite à un entretien individuel avec le client qui rencontrerait des problèmes psychiatriques. Selon le problème, un travail préparatoire sera nécessaire pour un rééquilibrage et une stabilisation de la personne d'une façon cohérente.

7-Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois, le règlement sera acquis par Yoga Mont-Blanc à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à Yoga Mont-Blanc, à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

8-Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

8-Absence lors d'une séance de formation

Le client doit en informer le formateur par mail au minimum 4 jours ouvrés avant le jour prévu. Le client s'engage à rattraper la séance par les moyens que Yoga Mont-Blanc se charge de transmettre : documents, audios...Le client devra alors justifier par écrit du nombre d'heures rattrapé.

9-Assurance

Le client s'engage à souscrire en son nom, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs, indirects susceptibles d'être causés par ses agissements.

10-Confidentialité des données personnelles

Les informations personnelles du client fournies pour l'inscription à l'une des formations de l'organisme de formation Yoga Mont-Blanc, sont exclusivement destinés à la gestion du dossier du client. Elles ne seront communiquées à aucun tiers sans son accord explicite. Conformément à la réglementation européenne sur la gestion des Données personnelles (RGPD), toute personne ayant fourni des informations, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données fournies. Pour l'exercer, le client peut s'adresser par courrier au siège social de Yoga Mont-Blanc, 311 route des îles 74800 Arenthon ou par email : contact@yogamontblanc.com

11-Obligation d'utilisation de la marque Yoga Mont-Blanc.

Toutes personnes formées par Yoga Mont-Blanc se doit de communiquer la marque Yoga Mont-Blanc et en respecter l'éthique et l'image.

12-Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bonneville, quel que soit le siège ou la résidence du client. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Yoga Mont-Blanc qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Fait à Arenthon, Le

Yoga Mont-blanc – 311 route des îles – 74800 Arenthon

Tel : 06 01 82 15 60 – contact@yogamontblanc.com – www.yogamontblanc.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°84740398574 auprès du préfet de la région de Rhône-Alpes